

**Plan d'action du Schéma de développement durable
de la vallée de la Sélune**

Volet n°3 :
itinérance tous modes
(à pied, à vélo, à cheval, et en voiture)

1- Introduction

Principes et objectifs du volet « itinérance tous modes »

PRINCIPES ET OBJECTIFS

- **rappel diagnostic**

Points forts	Points faibles
<p><u>Itinérance voiture</u></p> <ul style="list-style-type: none">• une signalétique routière autour de « la route des lacs » <p><u>Itinérance pédestre et cycliste</u></p> <ul style="list-style-type: none">• un réseau de boucles locales bien développées en particulier vers Saint-Hilaire, au Sud de la Roche-Boit et au Nord de Vezins• passage de la voie verte au Nord de la Sélune et reliant Saint-Hilaire à Ducey + une connexion existante• une opportunité majeure : la maîtrise foncière publique en fond de vallée sur le linéaire de la Sélune actuellement sous les lacs qui facilitera l'aménagement de chemins le long de la rivière• existence de topoguides pour la randonnée	<p><u>Itinérance voiture</u></p> <ul style="list-style-type: none">• visibilité et représentation difficile de la vallée et de ses accès• faiblesse dans la signalétique d'accès à la vallée <p><u>Itinérance pédestre et cycliste</u></p> <ul style="list-style-type: none">• absence d'un cheminement continu le long de la Sélune entre Saint-Hilaire et Ducey• tronçon manquant pour prolonger la voie verte à Pontaubault vers le Mont-Saint Michel• absence de communication et services globaux en matière d'itinérance sur la vallée

- **Principes clefs d'aménagement et de développement et objectifs pour ce volet**

Le diagnostic a mis en avant le potentiel de la vallée en termes de patrimoine culturel, naturel et paysager offrant un cadre de promenade de grande qualité notamment à l'endroit actuel des lacs où la section en gorges sera accentuée après vidange.

D'autre part, la proximité avec la Baie et le Mont (15km et 25km environ depuis Ducey) justifie un développement de l'itinérance qui relierait ces deux pôles en suivant l'axe naturel que constitue la vallée

Les objectifs

La stratégie de développement propose la mise en place d'une offre globale d'itinérance à pied et vélo (et éventuellement à cheval) permettant le cheminement le long du linéaire de la future vallée. Deux types de pratiques sont visés :

- une pratique occasionnelle de balades à pied ou à vélo sur des circuits en boucle qui permettraient de parcourir la vallée au départ des bourgs (Ducey, Isigny, Saint-Hilaire), des points d'accès (cf. fiche accessibilité) ou de la voie verte
- une pratique d'itinérance à pied, vélo (et éventuellement à cheval) qui emprunterait le linéaire de la vallée pour rejoindre la Baie du Mont Saint Michel

Les cibles ainsi visées seraient les riverains, les habitants du territoire, les touristes pratiquant la randonnée pédestre et le vélo de manière occasionnelle (cf. typologie « adeptes du vélo loisirs » et « touristes à vélo » du plan vélo 50). L'itinérance constituerait l'un des moteurs de développement principaux de la vallée. La découverte de la vallée en voiture par l'actuelle route des lacs est également abordée dans la première fiche de ce volet.

La construction de cette offre globale nécessiterait de compléter le réseau de cheminements existants (boucles locales de part et d'autre de la vallée et également liaisons supplémentaires avec la voie verte : figure 1), de créer un itinéraire continu en fond de vallée sur le linéaire de la rivière : figure 2, de faciliter l'accès aux itinéraires, à l'information via les points d'accès à la vallée (figure 3) de fournir une offre de services adaptés à ces différentes cibles, et d'assurer une

promotion et une communication globale et coordonnée sur toute la vallée. Cette offre globale devra intégrer les méthodes et les préconisations techniques liées au plan vélo et au PDIPR (pour les aménagements, les services et la promotion notamment).

Lors des ateliers et au travers des échanges avec les élus, la volonté locale est de permettre à la Sélune d'être à nouveau accessible et attractive pour tous notamment les habitants. Au-delà donc des aménagements visant l'itinérance sportive (dont les habitants pourraient évidemment bénéficier), il serait nécessaire de proposer des aménagements innovants et attrayants pour que la vallée constitue un lieu de ballade et de loisirs pour tous les habitants.

C'est un objectif d'ores et déjà affirmé par les acteurs pour le projet de développement : **que la vallée redevienne attrayante et accessible pour tous les habitants et non pas seulement pour un petit nombre.**

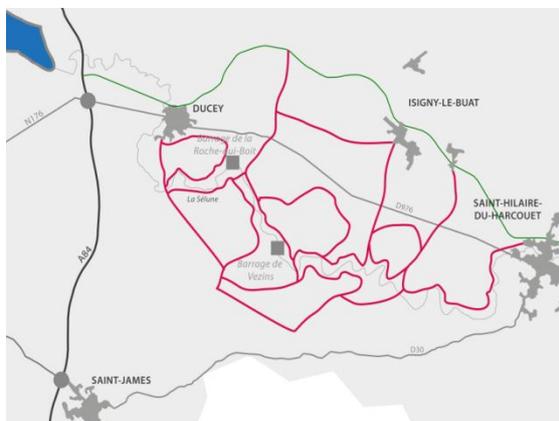


Figure 1 : compléter le réseau de cheminements existants boucles locales de part et d'autre de la vallée et également liaisons supplémentaires avec la voie verte. Le schéma présente le principe du réseau de boucle et non pas les itinéraires précis proposés.



Figure 2 : créer un itinéraire continu en fond de vallée sur le linéaire de la rivière



Figure 3 : faciliter l'accès aux itinéraires, à l'information via les points d'accès à la vallée.

Nb : l'itinérance fluviale est abordée dans le volet « sports et loisirs nature »

- **Gouvernance (échelle/ acteurs) sur ce volet et typologies d'actions (réflexion, aménagement, entretien, développement, animation)**

L'échelle pertinente de réflexion et de mise en œuvre est la vallée (a minima la section entre Saint-Hilaire et Ducey même si le lien avec la Baie du Mont est primordial). Les actions suivantes présentées dans cette fiche méritent donc d'être abordées en commun à l'échelle du territoire.

En termes de mise en œuvre, le présent volet nécessitera des actions d'aménagement (aménagement de cheminements pour compléter le réseau existant, création d'un itinéraire en fond de vallée), des actions d'entretien (entretien des cheminements) et des actions relevant du développement et de l'animation (réflexion sur les services aux randonneurs, sur la promotion/commercialisation.....).

Les acteurs concernés sont essentiellement les acteurs publics (collectivités, offices de tourisme,) mais certaines offres (notamment services aux randonneurs) peuvent également faire appel à des privés (hôteliers, guides, vente/location de matériel, réparation vélo...).

Liste non exhaustives des actions de réflexion et de mise en œuvre de ce volet :

Réflexion, études	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Précision du réseau global à constituer et des tracés précis ▪ Détermination des aménagements et équipements à prévoir (information, services, accès..)
Les actions d'aménagement le long de la vallée et hors de la vallée	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Circuits et cheminements en fond de vallée ▪ Circuits autour de la vallée et en lien avec la voie verte et vers le Mont-Saint-Michel ▪ Information aux randonneurs et vélo, signalétique ▪ Parking, services, aire de repos... ▪ L'accessibilité PMR
L'entretien et la gestion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entretien des cheminements et des équipements ▪ Adaptation à la fréquentation
Les actions de développement, d'animation, de suivi, de communication, de promotion	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de développement pour constituer l'offre de transport adaptée aux randonneurs, d'information, de services d'entretien du matériel, d'hébergement/restauration, de produits d'itinérance (ânes, portage..) Lien avec les porteurs de projet ▪ Le travail sur les clientèles ▪ La communication sur l'offre, les services m-tourisme... ▪ Evènementiel - animation

- **points de vigilance, prise en compte du fil rouge et clefs de réussite**

Les actions de ce volet sont éminemment structurantes puisque l'itinérance constituerait l'axe de développement principal de la vallée. Les points clefs de réussite communs aux actions de ce volet sont :

- un pilotage global sur l'ensemble de la vallée
- des réflexions à lancer pendant la phase de vidange pour anticiper le schéma d'accessibilité et prendre le temps de préparer la phase d'aménagement et de déploiement
- l'ambition du développement de l'itinérance qui doit viser l'aménagement d'un réseau complet de cheminements mais également assurer le développement d'une offre de service complète et adaptée à la pratique pour la rendre attractive.

En termes de durabilité et de prise en compte des fils rouges ce volet doit impérativement intégrer les éléments suivants :

- une offre complète adaptée aux différentes cibles et en particulier aux habitants et locaux
- la qualité environnementale et paysagère des aménagements, l'innovation architecturale et artistique pour les éléments d'aménagement qui impacteront donc son image
- L'innovation dans la promotion et la commercialisation
- optimiser les créations potentielles d'activités et d'emplois via le développement de services et prestations en lien avec la randonnée et l'itinérance
- assurer une participation des habitants et des acteurs locaux pour co-construire le projet.

DIFFERENTS NIVEAUX D'AMBITION POUR CE VOLET et ELEMENTS DE CALENDRIER

- **Rappel actions développées pour ce volet**

N° FICHE ACTION	INTITULE DE L'ACTION	PAGE
3-1	Route des gorges	8
3-2	Constituer un réseau complet de cheminements permettant une itinérance autour et le long de la vallée de la Sélune ainsi qu'entre la vallée et la Baie du Mont	11
3-3	Développement des services et de l'information aux randonneurs et cyclistes et cavaliers	17
3-4	Promotion et commercialisation de l'offre en matière d'itinérance	21

- **Différentes ambitions possibles pour ce volet**

Les actions de ce volet visent **un développement** par rapport à la situation actuelle dans la vallée puisqu'il existe une offre de randonnée mais uniquement au travers de boucles locales et du passage de la voie verte à proximité. Mais il n'existe pas, par exemple d'itinéraire continu le long de la vallée reliant Saint-Hilaire à Ducey et la baie du Mont.

Le développement de l'offre de randonnée et d'itinérance peut clairement constituer l'axe structurant de développement de la vallée, aussi la réalisation des actions de ce volet semble déterminante pour la qualité générale du développement de la vallée.

Chaque action peut également être abordée selon différents niveaux d'ambition. Les scenarii « extrêmes » (1 : minimum et 2 : optimal) sont résumés ci-dessous. Il est particulièrement important de prendre conscience des conséquences possibles d'une « inaction » de la part des acteurs locaux, cet aspect est donc illustré dans la colonne « ne rien faire »

N°	ACTION	Ne rien faire	1 – scénario minimum	2 – scénario optimal
3-1	Route des gorges	pas de mise en place d'une nouvelle signalisation. Ce scénario correspondrait à la situation actuelle (signalétique de la route des lacs) et serait donc obsolète dans la nouvelle configuration de la vallée (les lacs ayant disparu). <u>Conséquence</u> : Pas d'offre structurée pour la découverte de la vallée en voiture, on se priverait donc d'un levier d'attraction et de fréquentation de la vallée	Mise en place d'une nouvelle signalisation. Ce scénario permettrait aux visiteurs de suivre l'itinéraire, de découvrir « visuellement » la vallée, d'éventuellement s'y arrêter notamment au niveau des sites d'activités et de découverte. <u>Action obligatoire</u> : suppression panneaux route des lacs	mise en place d'une nouvelle signalisation ainsi que d'une information et de services (type m-tourisme). Ce scénario permettrait une découverte des patrimoines de la vallée et faciliterait l'orientation du visiteur, le repérage des sites d'intérêt et l'information sur les possibilités d'activité
3-2	Constituer un réseau complet de cheminements permettant une itinérance autour et le long de la vallée de la Sélune ainsi qu'entre la vallée et la Baie du Mont	pas d'aménagement supplémentaire de cheminements. Ce scénario correspondrait à la situation actuelle où seule une partie de la vallée est couverte par des chemins et où il n'existe pas de cheminement continu entre Saint-Hilaire et Ducey. Ce scénario ne permettrait pas d'atteindre l'ambition de développement de cette vallée, ni du point de vue social en la rendant plus attractive pour ses habitants, ni du point de vue économique en développant une offre touristique structurante, moteur de développement pour la vallée.	aménagement d'un cheminement en fond de vallée sur une partie actuellement occupée par les lacs. Ce scénario permettrait une découverte de la vallée renaturée à un endroit, par exemple au lieu d'un barrage. Ce scénario proposerait un lieu de ballade ponctuel.	aménagement d'un cheminement en fond de vallée de Saint-Hilaire à Ducey et de boucles locales à partir des points d'accès. Ce scénario permettrait des choix de promenade plus complets à partir des bourgs et des points d'accès, des pratiques d'itinérance en lien avec la voie verte et la Baie du Mont. La mise en place de produits attractifs et donc d'une véritable destination d'itinérance et de randonnée.
3-3	Développement des services et de l'information aux randonneurs et cyclistes et cavaliers	« ne rien faire » : pas d'information ou de services sur la nouvelle offre d'itinérance créée. Cela limiterait l'attractivité globale et la qualité de l'offre d'itinérance.	aménagements d'information et de service le long de l'itinéraire. Ce scénario permettrait de répondre aux besoins minimum d'information et de confort sur l'itinéraire pour pouvoir découvrir la vallée mais limiterait l'attractivité pour certaines cibles	mise en place d'une offre structurante d'information et de services visant les différentes cibles : aménagements dans la vallée mais également développement de produits et offres par les professionnels locaux (hébergement, services de portage, location...). Ce scénario permettrait de faire de la Sélune une véritable destination de ballade mais également d'itinérance et de loisirs...

3-4	Promotion et commercialisation de l'offre en matière d'itinérance	pas d'action de promotion et commercialisation. Conséquence : déficit de connaissance de l'offre depuis l'extérieur, limitation du développement. Ne rien faire pénaliserait l'efficacité des actions entreprises sur la vallée par défaut de connaissance.	des actions de communication de l'offre. Permettant a minima aux visiteurs se rendant en office du tourisme de connaître l'offre.	des actions de promotion de l'offre et de commercialisation. Ce scenario contribuerait à l'atteinte de l'objectif « favoriser la commercialisation des services et prestations proposées sur le territoire en lien avec les pratiques d'itinérance » et donc les retombées locales pour les prestataires touristiques
-----	--	---	---	---

Il parait nécessaire d'envisager non seulement la réalisation de l'ensemble de ces actions mais le niveau maximal d'ambition pour chacune d'elle. On peut d'ailleurs identifier les risques à ne pas mener certaines actions ou à les mener selon un niveau d'ambition trop faible :

- Ne pas se situer au bon niveau d'ambition dans le développement de la vallée et ne pas atteindre les objectifs de développement par déficit d'attractivité et de différenciation
- Provoquer l'insatisfaction des visiteurs locaux ou touristiques si les services et prestations ne sont pas à la hauteur des qualités du territoire et des besoins des visiteurs
- Ne pas optimiser les retombées économiques en particulier pour des acteurs locaux qui pourraient bénéficier de ce développement (ex : hébergeurs de Saint-Hilaire et Ducey qui pourraient proposer ou renforcer des services liés à l'itinérance)
- Ne pas atteindre l'ambition d'un projet exemplaire qui avait été posé comme une condition par l'ensemble des acteurs

- **l'approche calendaire**

Pour les actions de cette fiche les phases de réflexion doivent être lancées pendant la période de vidange pour définir l'ensemble des aménagements et actions à mener. La phase de vidange et de travaux pourraient même être l'occasion de tester certains cheminements, services et évènement pour des visiteurs intéressés par les travaux de démantèlement.

Un point de vigilance a tout de même été souligné suite à l'expérience de l'arasement du barrage de Kernansquillec : il est nécessaire de garder une période d'observation du comportement de la rivière afin de démarrer les travaux d'aménagement des cheminements en fond de vallée une fois que la rivière aura pris son tracé définitif (la durée de cette période d'observation doit être définie en partenariat avec les équipes scientifiques et techniques qui observeront le comportement de la rivière).

- **Tableau de synthèse**

	ACTION	PILOTE(S)	MO (S) / PARTENAIRES	CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
3-1	Route des gorges	Pilote global vallée	DIR Ouest (A84) CG (RD) Collectivités (VC)		x <i>réflexion</i> <i>suppression anciens</i> <i>panneaux</i>	x <i>aménagements</i>	x <i>développement</i>
3-2	Constituer un réseau complet de cheminements permettant une itinérance autour et le long de la vallée de la Sélune ainsi qu'entre la vallée et la Baie du Mont	Pilote global vallée	collectivités		x <i>réflexion, études</i> <i>aménagements</i> <i>observation</i> <i>comportement rivière</i>	x <i>aménagements</i>	x <i>aménagements</i>
3-3	Développement des services et de l'information aux randonneurs et cyclistes et cavaliers	Pilote global vallée	Collectivités CDT, OT Acteurs du tourisme		x <i>réflexion</i> <i>aménagements</i>	x <i>aménagements</i> <i>développement</i>	x <i>aménagements</i> <i>développement</i>
3-4	Promotion et commercialisation de l'offre en matière d'itinérance	Pilote global vallée	Collectivités, OT, CDT, prestataires		<i>X sur des offres en lien</i> <i>avec la phase de</i> <i>travaux</i>	x	x

2- Fiches Actions

Fiches du volet « itinérance tous modes »

Fiches n° 3-1 à n°3-4

Tableau récapitulatif des fiches

N° FICHE ACTION	INTITULE DE L'ACTION	PAGE
3-1	Route des gorges	8
3-2	Constituer un réseau complet de cheminements permettant une itinérance autour et le long de la vallée de la Sélune ainsi qu'entre la vallée et la Baie du Mont	11
3-3	Développement des services et de l'information aux randonneurs et cyclistes et cavaliers	17
3-4	Promotion et commercialisation de l'offre en matière d'itinérance	21

Fiche Action n°3-1

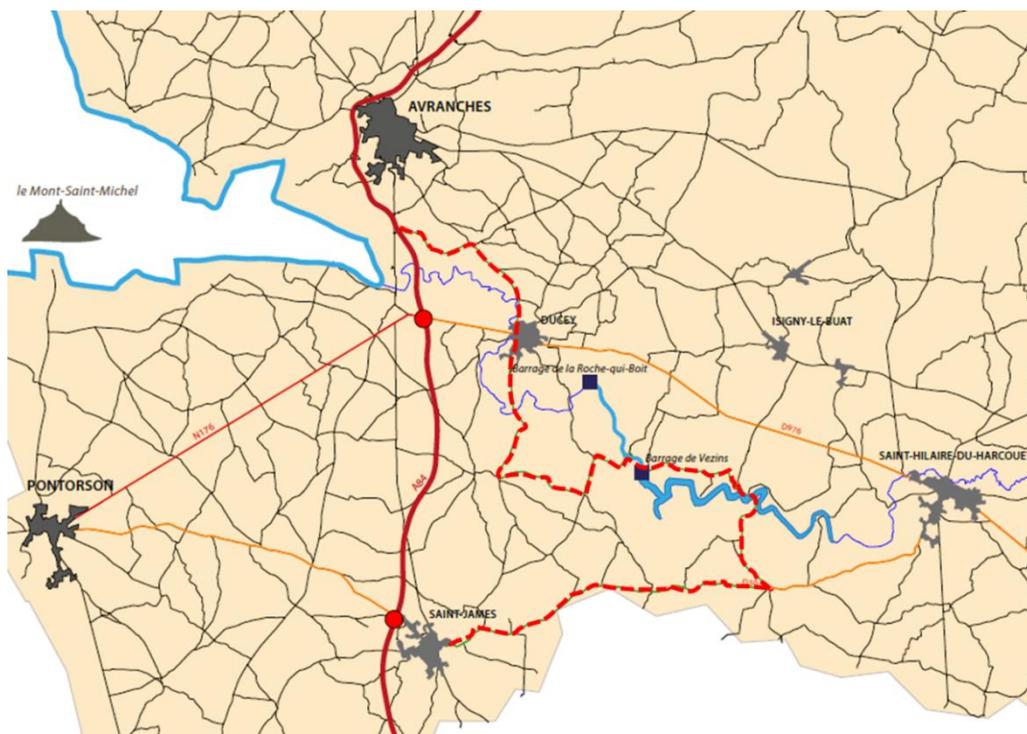
La route des gorges

A - Contexte et description de l'action

objectifs de cette action :

- permettre la découverte de la vallée par la route

La route des lacs du Sud Manche dispose d'une signalétique propre et propose un itinéraire (cf. carte) qui relie Saint-James à Ducey en traversant la vallée en 3 points : au pont des biards, à l'aval du barrage de Vezins et enfin au sud de Ducey. Elle parcourt ainsi près d'une quarantaine de kilomètres.



Tracé actuel de la route des lacs

L'évolution de la vallée pose évidemment le devenir de cette route : doit-elle disparaître, changer de nom ou encore d'itinéraire ? Nous proposons de rebaptiser cet itinéraire « la route de gorges de la Sélune » en conservant l'itinéraire actuel mais en proposant deux ajouts : un départ possible depuis Saint-Hilaire (ainsi il sera possible de prendre la route depuis les 3 portes d'entrée) qui rejoindrait la vallée au pont de la république ou au pont des biards et également un itinéraire bis qui relierait la porte d'entrée n°2 (barrage de la Roche-qui-Boit) avant de rejoindre Ducey.

L'action consisterait donc dans un premier temps à remplacer la signalétique de la route des lacs par une nouvelle signalétique de la route des gorges. Cette signalétique devra être pensée en coordination avec la signalétique générale d'accès à la vallée (signalisation des portes d'entrée et points d'accès cf volet « Accessibilité à la vallée »). Le choix d'un itinéraire « dans les deux sens » sera à déterminer en fonction des capacités des routes à permettre facilement des croisements de voiture.

Ce type d'itinérance répond aujourd'hui à une demande de clientèles se déplaçant en voiture ou en camping-cars.

Il pourrait également être pertinent de proposer au niveau de la porte d'accès de Ducey ainsi qu'à Saint-James un point d'information présentant l'offre de loisirs sur la vallée ainsi que l'offre de restauration et d'hébergement le long du linéaire. Ce point d'information pourrait être présent au niveau des **portes d'entrée** de Saint-James et Ducey qui sont décrites dans le volet « Accessibilité à la vallée ».

Enfin, des services relevant du m-tourisme (Smartphones) pourront être développés : itinéraire interactif, géolocalisation et réalité augmentée...

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage

La réflexion sur le projet doit être abordée à l'échelle de la vallée donc par le porteur de l'ensemble de la démarche. A ce jour non identifié. Le partenaire à mobiliser étant la DIR Ouest pour la signalétique sur l'A84 et le CG et les collectivités pour les actions sur l'ensemble de l'itinéraire.

Les actions d'aménagement (signalétique) relèveront des collectivités locales et de la DIR Ouest ou via un établissement public unique si la gouvernance en définissait un pour l'aménagement et/ou l'animation et développement de la vallée (cf. fiche gouvernance).

Les actions de développement (information, promotion, services) pourront être portées par les collectivités / OT ou par la structure de développement de la vallée si elle est créée (cf. fiche gouvernance).

La phase d'aménagement de la signalétique route des gorges doit être imaginée en même temps que la réflexion sur les portes d'entrée au territoire et sur les points d'accès.

Les étapes

- Décision d'engagement de l'action avec les acteurs concernés
- Détermination de la nouvelle signalétique en lien avec la réflexion sur le schéma global d'accessibilité (portes d'entrée, et des points d'accès, itinéraires d'accès)
- Travaux d'aménagement (signalétique et information en lien avec les portes d'entrée)
- Actions de développement

Etat d'avancement :

Pas de réflexion sur ce sujet à notre connaissance

Différents scénarii :

« **ne rien faire** » : pas de mise en place d'une nouvelle signalisation. Ce scénario correspondrait à la situation actuelle (signalétique de la route des lacs) et serait donc obsolète dans la nouvelle configuration de la vallée (les lacs ayant disparu). Conséquence : Pas d'offre structurée pour la découverte de la vallée en voiture, on se priverait donc d'un levier d'attraction et de fréquentation de la vallée.

1- scénario minimum : Mise en place d'une nouvelle signalisation. Ce scénario permettrait aux visiteurs de suivre l'itinéraire, de découvrir « visuellement » la vallée, d'éventuellement s'y arrêter notamment au niveau des sites d'activités et de découverte. Action obligatoire : suppression panneaux route des lacs.

2- scénario optimal : mise en place d'une nouvelle signalisation ainsi que d'une information et de services (type m-tourisme). Ce scénario permettrait une découverte des patrimoines de la vallée et faciliterait l'orientation du visiteur, le repérage des sites d'intérêt et l'information sur les possibilités d'activité.

En conclusion, cette action, selon le scénario, vise un maintien d'une offre existante, son adaptation et son développement par rapport à la situation actuelle. La seule étape considérée comme « obligatoire » est la suppression des panneaux actuels.

Lien avec d'autres démarches

Cette action est étroitement liée à la réflexion sur le schéma d'accessibilité à la vallée et en particulier au travail sur les portes d'entrée, points d'accès et la signalétique sur les itinéraires d'accès à la vallée. L'organisation et le design de la signalétique devront donc être en cohérence.

C - Les points clefs de réussite

Les points clefs de réussite pour cette action :

- une réflexion à lancer pendant la phase de vidange pour prendre le temps de préparer la phase d'aménagement (et éviter que les panneaux de la route des lacs ne perdurent trop longtemps une fois la vidange effectuée)
- un pilotage global sur l'ensemble de la vallée pour la réflexion (en lien avec la réflexion sur le schéma d'accessibilité) mais également ensuite pour la phase de mise en œuvre
- la prise en compte en amont de l'ensemble des incidences en termes d'infrastructures

D - Le calendrier

une réflexion à lancer pendant la phase de vidange pour prendre le temps de préparer la phase d'aménagement. Les panneaux de la route des lacs à supprimer a minima lors de la vidange.

Cf. tableau ci-dessous pour le phasage.

Tableau récapitulatif de l'action (portage et calendrier) :

	ACTION	PILOTE(S)	MO (S) / PARTENAIRES	CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
3-1	Route des gorges	Pilote global vallée	DIR Ouest (A84) CG (RD) Collectivités (VC)		x <i>réflexion</i> <i>suppression anciens</i> <i>panneaux</i>	x <i>aménagement</i>	x <i>développement</i>

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

La durabilité de cette action et en particulier la prise en compte des fils rouges du schéma de développement de la vallée imposent la prise en compte des éléments suivants (liste non exhaustive) :

- la qualité environnementale et paysagère à assurer le long de l'itinéraire qui sera la première approche visuelle avec la vallée et qui impactera donc son image
- l'innovation architecturale et artistique pour la signalétique
- l'innovation dans les services associés à cette route (m-tourisme)
- etc...

Et en rappel permanent sur la gouvernance : assurer une participation des habitants et des acteurs locaux pour co-construire le projet.

F – Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

Rappel des objectifs de cette action :

- **permettre la découverte de la vallée par la route.** Cet objectif devra être précisé en fonction du scénario choisi (une simple découverte visuelle ? une découverte des patrimoines de la vallée ? une découverte des activités à pratique sur la vallée ?)

L'évaluation de l'avancement de l'action pourra se faire au travers d'**indicateurs de réalisation** (la signalétique a-t-elle été mise en place et avec quelles informations et quels services ?). Les **indicateurs de résultats** seront essentiellement qualitatifs (les caractéristiques de la route, sa signalisation et ses services permettent-ils de découvrir la vallée? etc..) et seront à relier à l'ambition du projet (une simple découverte visuelle ? une découverte des patrimoines de la vallée ? une découverte des activités à pratique sur la vallée ?)

En favorisant l'accès à la vallée et donc aux activités proposées, en facilitant la représentation et donc la visibilité de la vallée, cette action aura un **impact** sur l'attractivité générale de la vallée, sa fréquentation. Du point de vue économique, l'impact sera donc indirect, car il favorisera l'accès à des activités ayant, quant à elles, des retombées économiques sur le territoire. Les commerces des bourgs traversés par cet itinéraire pourront également être impactés positivement en fonction de la fréquentation de la route et de la réponse aux besoins de consommation des usagers (restauration /alimentation notamment).

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

- le coût d'étude : L'étude (en lien avec étude sur les portes d'entrée et points d'accès au territoire) devra définir le nombre de panneaux à installer, leur design, les informations à y faire figurer. L'information présente aux 2 départs de la route, aux portes d'entrée de Saint-James et Ducey devra être anticipée (notamment lien avec m-tourisme). L'étude sera piloté par la structure porteuse du projet donc du temps d'ingénierie sera mobilisé pour suivre les différents travaux ou prise en charge des coûts par les différents intervenants (DIR Ouest sur A84, Département sur RD, collectivités sur Voies communales).
- le coût des aménagements : suppression des panneaux, remplacement des panneaux, services annexes seront définis par l'étude.

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe

Fiche Action n°3-2

Constituer un réseau complet de cheminements permettant une itinérance autour et le long de la vallée de la Sélune ainsi qu'entre la vallée et la Baie du Mont

A - Contexte et description de l'action

objectifs de cette action :

La stratégie de développement propose la mise en place d'une offre globale et lisible d'itinérance à pied et vélo (et éventuellement à cheval) permettant le cheminement le long du linéaire de la future vallée. Deux types de pratiques sont visés :

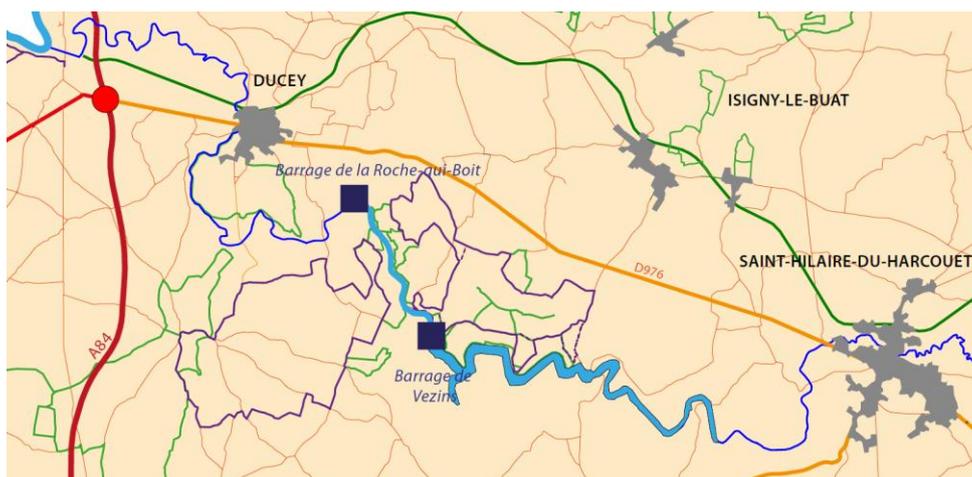
- une pratique occasionnelle de balades à pied ou à vélo sur des circuits en boucle qui permettraient de parcourir la vallée au départ des bourgs (Ducey, Isigny, Saint-Hilaire), des points d'accès (cf. fiche accessibilité) ou de la voie verte
- une pratique d'itinérance à pied, vélo (et éventuellement à cheval) qui emprunterait pour partie le linéaire de la vallée et rejoignant la Baie du Mont Saint Michel. Positionnant le circuit en fond de vallée comme un itinéraire alternatif à la voie verte sur l'Axe Paris-Mont-Saint-Michel.

Les cibles ainsi visées seraient les riverains, les habitants du territoire, les touristes pratiquant la randonnée pédestre et le vélo de manière occasionnelle (cf. typologie « adeptes du vélo loisirs » et « touristes à vélo » du plan vélo 50). L'itinérance constituerait l'un des moteurs de développement principaux de la vallée.

La construction de cette offre globale nécessiterait de compléter le réseau de cheminements existants (boucles locales de part et d'autre de la vallée et également liaisons supplémentaires avec la voie verte : figure 1), de créer un itinéraire continu en fond de vallée sur le linéaire de la rivière : figure 2, de faciliter l'accès aux itinéraires, à l'information via les points d'accès à la vallée (figure 3) de fournir une offre de services adaptés à ces différentes cibles, et d'assurer une promotion et une communication globale et coordonnée sur toute la vallée. Cette offre globale devra intégrer les méthodes et les préconisations techniques liées au plan vélo et au PDIPR (pour les aménagements, les services et la promotion notamment). Cette fiche aborde l'aspect cheminements.

Une trame conséquente de circuits balisés existe d'ores et déjà sur la Sélune (cf. carte de l'existant ci-dessous) :

- la voie verte relie Saint-Hilaire à Ducey et se poursuit jusqu'à Pontaubault
- pour le vélo, deux boucles sur petites routes (en violet) parcourent le territoire au nord et au Sud des lacs (mais sans les longer. Ils traversent simplement la rivière au niveau du barrage de Vezins)
- pour la randonnée pédestre des boucles (en vert) permettent de longer la rivière ou les lacs au sud de Ducey, sur les deux rives du lac de la Roche-qui-Boit et sur la rive Nord du lac de Vezins



Mais au regard des objectifs annoncés, cette offre est encore incomplète :

- Il n'existe pas de cheminement continu entre Saint-Hilaire et Ducey ni en fond de vallée (présence des lacs) ni sur les coteaux et bord de lac
- Certaines zones ne disposent pas de boucles locales à proximité de la vallée:
 - ✓ en ce qui concerne la randonnée pédestre : de Saint-Hilaire jusqu'à l'aval du Pont des Biards (rive droite et rive gauche), sur 2 km en aval du barrage de la Roche-qui-Boit (rive droite et rive gauche), et sur la rive gauche du lac de Vezins
 - ✓ en ce qui concerne la pratique du vélo loisirs il n'existe pas de cheminement le long de la vallée
- Les liaisons avec la voie verte sont peu nombreuses pour proposer des boucles réalisables (une liaison vers Courot et une autre à Ducey)
- Un tronçon manque pour relier la voie verte actuelle au Mont-saint-Michel

Au regard de ce constat le schéma de développement préconise l'aménagement et la signalisation de différents cheminements :

volet A. Créer un itinéraire continu (pédestre, vélo et éventuellement cheval) en fond de vallée sur le linéaire de la rivière entre Saint-Hilaire et Ducey. Figure 2

volet B. Compléter le réseau des boucles pédestres de manière à proposer des itinéraires courts à partir des points d'accès. Figure 1

volet C. Compléter les liaisons vélo et pédestres vers la vallée à partir des bourgs (habitat) et des principales zones d'hébergement touristique (existantes ou potentielles) Figure 1

volet D. Compléter les liaisons entre la voie verte et les points d'accès à la vallée. Figure 1

volet E. S'assurer de la réalisation du tronçon manquant au niveau de Pontaubault pour rejoindre le Mont Saint Michel à partir de la voie verte

volet F. Etudier une liaison aménagée avec la voie verte de Fougères (existe actuellement au travers d'une signalisation dans Saint-Hilaire)

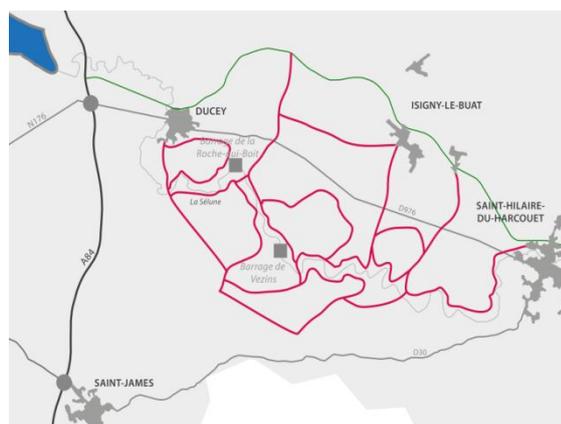


Figure 1 : compléter le réseau de cheminements existants boucles locales de part et d'autre de la vallée et également liaisons supplémentaires avec la voie verte

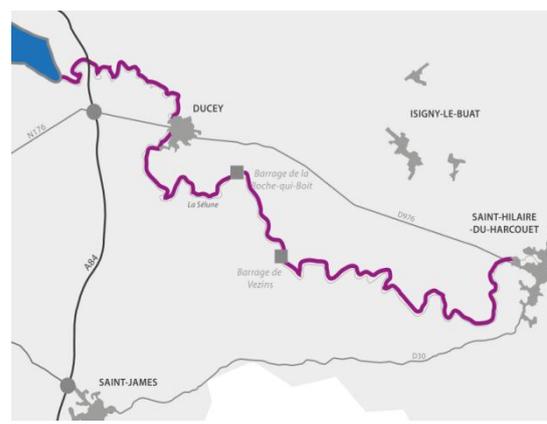


Figure 2 : créer un itinéraire continu en fond de vallée sur le linéaire de la rivière

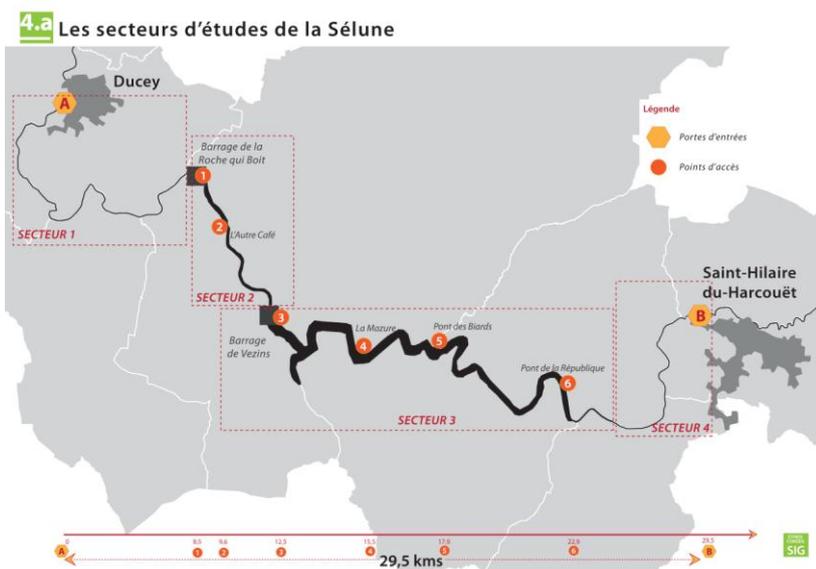
Quelques éléments à prendre en compte pour les différents aménagements

- Pour le **volet A « Créer un itinéraire continu (pédestre, vélo et éventuellement cheval) en fond de vallée sur le linéaire de la rivière entre Saint-Hilaire et Ducey »**. L'objectif est de créer un cheminement en fond de vallée accessible à pied, à vélo (dans le cadre d'une pratique loisir famille) et éventuellement à cheval. Ce parcours devra donc présenter les caractéristiques adaptées à ces pratiques (largeur, dénivelé faible, sécurisation...). Des liaisons pédestres avec des chemins sur les coteaux seront à établir.

Nous avons réalisé, à partir des éléments cartographiques disponibles, une première approche de la faisabilité de ce cheminement en fond de vallée. Ce travail est présenté dans l'annexe de ce volet. Il apparaît faisable de réaliser un cheminement continu entre Saint-Hilaire et Ducey qui pourrait avoir les caractéristiques suivantes :

- Chemin d'une largeur de 3 mètres permettant une circulation à double sens et le passage d'engins d'entretien de la vallée. La largeur de 3m (piste sans accotements) a été choisie sur les conseils de la DDTM50 pour envisager le passage de vélo, piétons mais également de cavaliers.

- Mobilisant des matériaux présents sur site pour son terrassement (étudier la faisabilité de la réutilisation des matériaux issus du démantèlement et de la vidange). Utilisant un matériau de surface cohérent avec les objectifs visés et les exigences paysagères et environnementales : capacité à recevoir des piétons, VTC et chevaux ; accessibilité PMR, intégration paysagère, moindre impact environnemental dans sa fabrication, • prise en compte des coûts et modalités d'entretien « durables ». Un document référence (*étude des performances environnementales des revêtements cyclables* édité par départements et régions cyclables) présente notamment les différentes caractéristiques des revêtements. Des choix techniques et politiques seront à faire pour déterminer le meilleur compromis.
- Les préconisations techniques du CG 50 (cahier techniques voies vertes) seront également à mobiliser
- Un itinéraire étudié sur 4 secteurs et qui pourrait représenter une trentaine de kilomètres et relier les portes A et B et les points d'accès 1 à 6 :



- Sur le **secteur 1**, il conviendrait sur la partie Ouest d'étudier la faisabilité d'un élargissement du chemin pédestre actuel qui longe la Sélune depuis Ducey (porte d'entrée A et traverse le bois D'ardennes et d'envisager sur la partie Est une liaison entre cet itinéraire et le point d'accès n°1 (barrage de la Roche-qui-boit). Soit par la route, soit en étudiant les possibilités de maîtrise foncière (terrains privés).
- Sur le **secteur 2**, la maîtrise foncière en fond de vallée sera entièrement publique donc l'interrogation porte plutôt sur la topographie du fond de vallée et la faisabilité technique de l'aménagement (contrairement au secteur 3, nous ne disposons pas des fonds topographiques de la partie actuellement immergée et du tracé historique de la rivière) entre le point d'accès n°1 et le point d'accès n°3. Cependant, l'étude de la largeur du lac (de 40 à 100m sur les zones les plus profondes) permet de penser qu'une des rives pourra supporter le passage du cheminement. La seconde interrogation porte sur le nombre de franchissements qu'il sera nécessaire d'aménager pour passer d'une rive à l'autre (lorsque, dans les méandres, la largeur d'une rive sera trop faible pour permettre le passage du cheminement). Il sera également nécessaire d'assurer la liaison avec le point d'accès n° 2 (l'Autre Café).
- Sur le **secteur 3**, la maîtrise foncière en fond de vallée sera également entièrement publique et l'étude des données topographiques permet de valider la faisabilité du passage d'un chemin. Il semblerait possible d'aménager le cheminement sur la rive droite en partant du barrage de Vezins et en arrivant au pont de la république (et ainsi relier les points d'accès 3 à 6). Cet itinéraire devra permettre le franchissement d'affluents (5 cours d'eau sur ce tronçon) et éventuellement envisager un changement de rive ou un aménagement surélevé sur 4 zones au niveau desquelles la largeur de la rive droite semble insuffisante et la pente trop forte pour aménager un chemin.
- Sur le **secteur 4**, les données cartographiques (topographie et foncier) ne nous permettent pas de statuer sur la faisabilité de l'aménagement d'un cheminement en fond de vallée entre le pont de la république (point d'accès 6) et Saint-Hilaire (porte d'entrée B). Il conviendra donc d'une part d'étudier cette faisabilité et d'envisager, en cas d'impossibilité, la création d'un itinéraire entre le Moulin de Virey et le Pont de la république qui emprunterait des routes ou chemins.

Cette pré-étude devra être validée par une étude technique complémentaire qui devra déterminer la faisabilité de la création de cheminements mixtes piétons / vélos /chevaux ou de cheminements piétons seuls en fond de vallée.. Le cheminement devra être réfléchi pour permettre un partage des usages dans la vallée (autres usages pressentis : pêche, pique-nique et détente, VTT, etc..).

Cette étude devra également aborder techniquement les aménagements à réaliser (valorisation des patrimoines de la vallée, services aux randonneurs, franchissements de la rivière, accès aux sites d'activités et d'hébergement...) qui seront à déterminer en lien avec les actions des autres volets (volet valorisation des patrimoines, volet pêche, volet offre de loisirs, volet hébergement, volet gouvernance et

aménagement global). Comme développé dans le volet « gouvernance et aménagement global » les aménagements « utilitaires » à destination des randonneurs et cyclistes devront miser sur l'innovation pour apporter une plus-value au parcours (intégration paysagère, innovation architecturale, durabilité...). La partie aménagement et services est développée dans la fiche suivante.

Nota sur les offres d'itinérance fluviale, équestre et VTT

Offre d'itinérance fluviale

L'itinérance en canoë-kayak est abordée dans le volet « sports et loisirs nature ». Au-delà de parcours sur la partie gorges il serait en effet intéressant de proposer une offre itinérante pour rejoindre la Baie du Mont (cf. actions déjà en place avec le club de Canoë-Kayak)

VTT :

La pratique du VTT est abordée dans le volet « sports et loisirs nature ». L'itinéraire en fond de vallée devra permettre de relier les différents circuits VTT.

Equestre :

Dans la Manche, l'offre balisée randonnée à cheval est composée de l'offre voies vertes, de la route des abbayes et de boucles locales (la Hague, vallée de la Vire, la baie du Mont) http://www.mancherandonnee.com/circuits_cheval.html.

L'étude de faisabilité devra déterminer si la pratique de balades à cheval (selle ou attelage) est envisageable sur le chemin en fond de vallée. A rappeler que l'utilisation du cheval comme mode de transport dans la vallée a été abordé dans le volet « Accessibilité ».

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage

La réflexion sur le projet doit être abordée à l'échelle de la vallée donc par le porteur de l'ensemble de la démarche pour aboutir à un programme d'aménagement cohérent tout au long de la vallée et faciliter également le lien avec la voie verte et la Baie. A ce jour non identifié.

Les actions d'aménagement et d'entretien relèveront des collectivités locales. Le portage de ces aménagements pourrait également se faire via un établissement public unique si la gouvernance en définissait un pour l'aménagement et/ou l'animation et développement de la vallée (cf. fiche gouvernance).

Les étapes

- Prise de décision d'une maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de la vallée pour définir les priorités d'un programme d'aménagement
- Lancement d'une étude de faisabilité (en lien avec la mission globale d'aménagement) visant à traduire opérationnellement les principes énoncés dans cette fiche (détermination précise des tracés en fonction des caractéristiques topologiques du terrain, de la maîtrise foncière, des exigences liées aux usages (partage de la vallée avec les autres activités, potentiels accès PMR, usage uniquement pédestre ou pédestre/vélo...)... les tracés devront également intégrer les éléments liés aux services proposés aux usagers (cf. action suivante) notamment les sites d'interprétation de la vallée . L'étude devra enfin définir les techniques et matériaux utilisés pour la réalisation des cheminements dans la vallée (cheminement piéton et/ou vélo loisirs, accessibilité PMR) avec la nécessité d'intégrer les enjeux de la vallée (érosion, intégration paysagère, coût énergétique..)
- lancement des travaux et aménagements + signalétique

Etat d'avancement :

A notre connaissance pas de projet prévu en ce qui concerne le secteur de la vallée. Certaines communautés de communes développent pour le moment leur propre réseau de cheminements.

Pour le volet E « S'assurer de la réalisation du tronçon manquant au niveau de Pontaubault pour rejoindre le Mont Saint Michel à partir de la voie verte », la liaison devrait être fonctionnelle à l'été 2013.

Différents scénarii :

« **ne rien faire** » : pas d'aménagement supplémentaire de cheminements. Ce scénario correspondrait à la situation actuelle où seule une partie de la vallée est couverte par des chemins et où il n'existe pas de cheminement continu entre Saint-Hilaire et Ducey. Ce scénario ne permettrait pas d'atteindre l'ambition de développement de cette vallée, ni du point de vue social en la rendant plus attractive pour ses habitants, ni du point de vue économique en développant une offre touristique structurante, moteur de développement pour la vallée.

1- scénario minimum : aménagement d'un cheminement en fond de vallée sur une partie actuellement occupée par les lacs. Ce scénario permettrait une découverte de la vallée renaturée à un endroit, par exemple au lieu d'un barrage. Ce scénario proposerait un lieu de

ballade ponctuel.

2- scénario optimal : aménagement d'un cheminement en fond de vallée de Saint-Hilaire à Ducey et de boucles locales à partir des points d'accès. Ce scénario permettrait des choix de promenade plus complets à partir des bourgs et des points d'accès, des pratiques d'itinérance en lien avec la voie verte et la Baie du Mont. La mise en place de produits attractifs et donc d'une véritable destination d'itinérance et de randonnée.

En conclusion, cette action vise une amélioration et un développement par rapport à la situation actuelle dans la vallée. Elle constitue un axe de développement structurant pour la vallée et le niveau d'ambition mérite d'être maximal.

Lien avec d'autres démarches

Cette action est étroitement liée à la mission de conception globale et d'aménagement de la vallée (cf. volet gouvernance) et la réflexion sur l'accessibilité et les transports (cf. volet « Accessibilité »).

Elle est également liée à l'ensemble des activités qui se développeront sur la vallée puisqu'il conviendra de réfléchir aux conditions de partage de l'espace pour éviter les conflits d'usage (pêche, piétons, vélos, chevaux...)

C - Les points clefs de réussite

Les points clefs de réussite pour cette action sont les mêmes que pour la mission de conception globale et d'aménagement de la vallée :

- une réflexion à lancer pendant la phase de vidange pour prendre le temps de préparer la phase d'aménagement
- un pilotage global sur l'ensemble de la vallée pour la réflexion (via l'étude technique sur l'itinérance et la mission de conception globale) mais également ensuite pour la phase de mise en œuvre

D - Le calendrier

- Profiter de la période de vidange pour réaliser l'étude de faisabilité et l'élaboration du programme d'aménagement
- Aménagement des circuits possibles pendant la vidange sur des terrains déjà dénoyés (intérêt d'une itinérance pendant la phase travaux pour permettre d'assister à l'évolution de la vallée) et finalisation des aménagements une fois la vallée découverte et les sols stabilisés. Un point de vigilance a été souligné suite à l'expérience de l'arasement du barrage de Kernansquillec : il est nécessaire de garder une période d'observation du comportement de la rivière afin de démarrer les travaux d'aménagement des cheminements une fois que la rivière aura pris son tracé définitif.
- Une fois les aménagements réalisables, il serait nécessaire d'envisager un calendrier assez rapide pour aboutir à une offre complète (chemins le long de la vallée + chemins de liaison bourgs et voie verte et boucles locales + liaison avec le Mont) sur laquelle reposerait l'attractivité de la vallée

Cf. tableau ci-dessous pour le phasage.

Tableau récapitulatif de l'action (portage et calendrier) :

	ACTION	PILOTE(S)	MO (S) / PARTENAIRES	CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
3-2	Constituer un réseau complet de cheminements permettant une itinérance autour et le long de la vallée de la Sélune ainsi qu'entre la vallée et la Baie du Mont	Pilote global vallée	collectivités		x réflexion, études aménagement observation comportement rivière	x aménagement	x aménagement

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

La durabilité de cette action et en particulier la prise en compte des fils rouges du schéma de développement de la vallée imposent la prise en compte des éléments suivants (liste non exhaustive) :

- la qualité environnementale et paysagère des aménagements prévus en particulier en fond de vallée (type de revêtement, signalisation et aménagements)
- l'innovation architecturale et artistique pour les éléments d'aménagement, les franchissements de rivière ou de routes
- des informations et des services adaptés à la fréquentation de la vallée par ses habitants et aux touristes (cf. fiche suivante)

- la prise en compte des PMR
- le partage des usages
- etc...

Et en rappel permanent sur la gouvernance : assurer une participation des habitants et des acteurs locaux pour co-construire le projet.

F – Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

Rappel des objectifs de cette action :

- la mise en place d'une offre globale et lisible d'itinérance à pied et vélo (et éventuellement à cheval) permettant le cheminement autour et le long du linéaire de la future vallée.
- Les pratiques et les cibles. Pour deux types de pratiques : pratique occasionnelle de balades à pied ou à vélo, une pratique d'itinérance. Les cibles ainsi visées seraient les riverains, les habitants du territoire, les touristes pratiquant la randonnée pédestre et le vélo de manière occasionnelle

L'évaluation de l'action se fera au travers **d'indicateurs de réalisation** (kilomètres de cheminements réalisés, nombre de boucles, zones couvertes...). Les **indicateurs de résultats** seront quantitatifs (part du linéaire effectivement couvert entre Saint-Hilaire et la Baie du Mont, type et nombre de pratiquants et d'usagers (enquête de fréquentation) et qualitatifs (enquête de satisfaction et observation des pratiques...)

Le développement de l'offre de randonnée et de promenade aura un **impact** sur l'attractivité générale de la vallée, sa fréquentation. Du point de vue économique, l'impact sera direct et indirect (création d'activités et d'emplois liés à des prestations spécifiques à la randonnée, le vélo ou l'équitation ou impacts sur la restauration, l'hébergement...). Cf fiche suivante.

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

- le coût d'étude : à intégrer au coût de la mission globale d'aménagement, volet spécifique itinérance.
- le coût des aménagements : création des cheminements: nouvelles boucles autour de la vallée, piste en fond de vallée, liaisons à la voie verte, des ouvrages de franchissement, seront définis lors de la mission d'aménagement

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe

Fiche Action n°3-3

Développement des services et de l'information aux randonneurs et cyclistes

A - Contexte et description de l'action

objectifs de cette action :

- rendre attractive la pratique de l'itinérance dans la vallée pour les différentes cibles

- optimiser les retombées économiques pour les acteurs locaux en leur permettant de développer des services marchands pour les randonneurs (pédestre, vélo, équestre)

Comme rappelé dans le Plan vélo de la Manche, les différentes cibles des futurs aménagements sont concernées par les mêmes besoins (cette analyse se transpose sur la randonnée pédestre) :

- A. Le niveau de sécurité de l'itinéraire
- B. Les critères de confort
- C. La valeur touristique
- D. La continuité de l'itinéraire

La réponse à ces besoins, le plus qualitativement possible, combiné à une promotion/commercialisation adaptée déterminera l'attractivité de la vallée en matière d'itinérance.

Les **point D et A (continuité de l'itinéraire et niveau de sécurité)** ont été abordés dans l'action précédente et seront à intégrer dans le cahier des charges du programme d'aménagement.

En ce qui concerne le **point C (valeur touristique) et le point B (critères de confort)** ils pourront être impactés par différents éléments à intégrer dans la mission globale d'aménagement de la vallée :

- rendre attractif l'attrait propre de la vallée par le traitement paysager, l'aménagement global (cf. fiche aménagement global et innovation), la valorisation du paysage, du patrimoine naturel et historique (cf. fiche valorisation des patrimoines)
- favoriser l'inscription de l'itinéraire des gorges de la Sélune dans l'itinéraire renommé du Mont-Saint-Michel tant dans la communication que dans les services et aménagements (continuité des itinéraires mais également services facilitant l'itinérance jusqu'au Mont) :
 - ✓ Services spécifiques pour l'itinérance (transport, hébergement, restauration..)
 - ✓ Aire de bivouac et services associés (sanitaires, barbecue..)
 - ✓ Prestation de guides en continuité de la traversée du Mont
 - ✓ En saison, la location d'ânes par exemple faciliterait le portage des sacs sur deux jours et rendrait attractif l'itinéraire pour les familles
- favoriser l'accès à la vallée pour les randonneurs et les cyclistes : transports en commun et possibilité de transporter un vélo (cf. action volet « accessibilité ») ; aménagement des parkings et aires de services
- les services à destination des randonneurs à pieds et des pratiquants à vélo, des cavaliers : à la gare d'Avranches (inter modalité ou location), au niveau des portes d'accès (information), au niveau des portes d'entrées (information et services). S'inspirer des aires d'arrêt et de services proposés dans le Plan vélo pour les itinéraires structurants les aires « qualité » qui présentent un ensemble de services ; et le mobilier « dispersé ». Voir la charte des services et équipements pour l'accueil du public. Services : location de vélo, restauration, mobilier de repos et d'interprétation (cf. information), local hors-sac, sanitaires, aires de stationnement, aire de pique-nique et barbecues...
- qualité de l'information, de la signalétique et le jalonnement :
 - ✓ brochures à l'échelle de la vallée présentant l'offre globale,
 - ✓ panneaux d'information sur les portes d'entrée et d'accès (+ gare). Lien important avec les autres informations

(information sur le patrimoine de la vallée, information sur les activités, information sur la pêche..)

- ✓ jalonement sur les itinéraires : information sur la progression dans le circuit et sur les principaux services
- ✓ m-tourisme (téléphones portables) et géolocalisation
- qualité de la commercialisation (action suivante)
- qualité du revêtement et du jalonement
- ...

Tous ces éléments seront à aborder d'une part dans la mission globale d'aménagement de la vallée (équipements divers et aménagements) mais devront également faire l'objet d'une démarche d'animation et de développement de la randonnée sur la vallée visant à :

- ✓ faire émerger des initiatives privées répondant à des besoins de service des randonneurs (labellisation d'hébergements, location de vélo, location d'âne, restauration adaptée..) et animer le réseau des professionnels
- ✓ élaborer les supports d'information et d'interprétation à destination des randonneurs
- ✓ coordonner la promotion et la commercialisation de cette offre (action suivante)

zoom sur l'action : Création d'un point d'information itinérance

Les autres thématiques du schéma (valorisation du patrimoine bâti et naturel, pêche, développement de loisirs dans la vallée) ont posé la possibilité d'un lieu d'accueil pour les visiteurs (selon les axes choisis dans les autres fiches : valorisation de l'histoire des barrages, maison de la pêche et du saumon, CPIE, etc...).

Au-delà des points d'information au niveau des points d'accès de la vallée qui pourraient proposer des panneaux décrivant les différents itinéraires, il serait pertinent de former le personnel d'accueil à l'information des randonneurs et cyclistes qu'ils pourront renseigner sur les parcours, les prestations disponibles, distribuer des topoguides, etc..

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage

La réflexion sur les services à destination des randonneurs doit s'intégrer d'une part aux travaux d'aménagement de la vallée (cf. conception globale + fiche plus haut sur l'aménagement des circuits d'itinérance) et doit également être traité au travers d'une vraie politique de développement et d'animation touristique. Les deux volets (aménagements et développement) doivent être abordés à l'échelle de la vallée donc par le porteur de l'ensemble de la démarche pour aboutir à un programme d'aménagement et de développement cohérent tout au long de la vallée et faciliter également le lien avec la voie verte et la Baie. A ce jour non identifié.

Les actions d'aménagement et d'entretien relèveront des collectivités locales et les OT/ le Pays. Le portage de ces aménagements et des actions de développement pourrait également se faire via un établissement public unique si la gouvernance en définissait un pour l'aménagement et/ou l'animation et développement de la vallée (cf. fiche gouvernance).

Les étapes

- Décision sur la pertinence de l'action et définition d'une maîtrise d'ouvrage (pour la mission globale d'aménagement et pour l'animation et le développement) à l'échelle de la vallée entière
- Elaboration du plan d'aménagement des services aux randonneurs et animation
- Travaux d'aménagement
- Actions de développement et d'animation

Etat d'avancement :

A ce jour pas de développement des services et de l'information aux randonneurs dans la vallée

Différents scénarii :

« **ne rien faire** » : pas d'information ou de services sur la nouvelle offre d'itinérance créée. Cela limiterait l'attractivité globale et la qualité de l'offre d'itinérance.

1- scénario minimum : aménagements d'information et de service le long de l'itinéraire. Ce scénario permettrait de répondre aux besoins minimum d'information et de confort sur l'itinéraire pour pouvoir découvrir la vallée mais limiterait l'attractivité pour certaines cibles

2- scénario optimal : mise en place d'une offre structurante d'information et de services visant les différentes cibles : aménagements dans

la vallée mais également développement de produits et offres par les professionnels locaux (hébergement, services de portage, location..). Ce scénario permettrait de faire de la Sélune une véritable destination de ballade mais également d'itinérance et de loisirs...

Lien avec d'autres démarches

- les services et aménagements d'information seront définis en cohérence avec les actions sur l'accessibilité à la vallée (portes d'entrée et points d'accès)
- un certain nombre de points sont à raisonner en cohérence avec les actions des fiches « pêche », « valorisation patrimoine », « sport loisirs » puisque des aménagements et services seront destinés aux différents usagers de la vallée (en particulier au niveau des points d'accès à la vallée)

C - Les points clefs de réussite

Les points clefs de réussite pour cette action :

- une réflexion à lancer pendant la phase de vidange pour prendre le temps de préparer la phase d'aménagement et de développement des services
- un pilotage global sur l'ensemble de la vallée pour la réflexion, les aménagements liés aux services et les actions de développement et d'animation de l'offre d'itinérance. Ce pilotage devra permettre d'associer l'ensemble des acteurs du tourisme (CDT, OT, prestataires, hébergeurs...)

D - Le calendrier

- Profiter de la période de vidange pour entamer la réflexion sur les services à aménager ou développer
- Actions d'aménagement de services ou de site d'information (le long du linéaire et aux points d'accès) en parallèle des actions d'aménagement des circuits d'itinérance.
- Actions de développement et d'animation à mener en fonction de la capacité du site à accueillir du public

Cf. tableau ci-dessous pour le phasage.

Tableau récapitulatif de l'action (portage et calendrier) :

	ACTION	PILOTE(S)	MO (S) / PARTENAIRES	CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
3-3	Développement des services et de l'information aux randonneurs et cyclistes et cavaliers	Pilote global vallée	Collectivités CDT, OT Acteurs du tourisme		x réflexion aménagement	x aménagement développement	x aménagement développement

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

Cette action s'inscrit dans l'objectif de la stratégie globale visant à **optimiser les retombées économiques pour les acteurs de la vallée**. En effet, la proposition de services adaptés aux demandes des randonneurs contribuera à conforter des activités existantes et créer de l'emploi localement.

La durabilité de cette action et en particulier la prise en compte des fils rouges du schéma de développement de la vallée imposent la prise en compte des éléments suivants (liste non exhaustive) :

- en matière d'accessibilité à tous, il sera nécessaire d'intégrer des circuits accessibles entièrement aux PMR (en assurant au préalable une réflexion sur l'ensemble de la chaîne d'accessibilité)
- la qualité environnementale et paysagère des aménagements prévus qui contribueront à la construction de l'image de la vallée
- l'innovation architecturale et artistique pour ces éléments d'aménagement
- des informations et des services adaptés à la fréquentation de la vallée par ses habitants
- etc...

Et en rappel permanent sur la gouvernance : assurer une participation des habitants et des acteurs locaux pour co-construire le projet.

F – Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

Rappel des objectifs de cette action :

- rendre attractive la pratique de l'itinérance dans la vallée pour les différentes cibles
- optimiser les retombées économiques pour les acteurs locaux en leur permettant de développer des services marchands pour les randonneurs (pédestre, vélo, équestre)

L'évaluation de l'action se fera au travers d'**indicateurs de réalisation** (nombre et nature des réalisations en matière d'aménagements, d'actions de développement et d'animation). Les **indicateurs de résultats** seront qualitatifs (perception de l'attractivité de la vallée en matière d'itinérance, perception des retombées par les acteurs locaux..) et quantitatif (indicateurs de fréquentation, indicateurs de retombées économiques directes : emploi, CA..)

En contribuant à la constitution d'une offre d'itinérance attractive et différenciante, cette action aura un **impact** sur l'attractivité générale de la vallée, sa fréquentation. Du point de vue économique, l'impact pourra être indirect, car il favorisera l'accès à des activités ayant elles des retombées économiques sur le territoire. Cette action s'inscrit également dans l'objectif de la stratégie globale visant à optimiser les retombées économiques pour les acteurs de la vallée. En effet, la proposition de services marchands adaptés aux randonneurs contribuera à conforter des activités existantes et créer de l'emploi localement.

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

- le coût de la réflexion : à intégrer au coût de la mission globale d'aménagement, volet spécifique itinérance. L'étude sera piloté par la structure porteuse du projet donc du temps d'ingénierie sera mobilisé pour suivre les différents travaux
- le coût des aménagements : seront définis par l'étude
- le coût des actions de développement et d'animation : temps d'ingénierie

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe

Fiche Action n°3-4

Promotion et commercialisation de l'offre en matière d'itinérance

A - Contexte et description de l'action

objectifs de cette action :

- faire connaître l'offre globale d'itinérance sur la vallée auprès des différentes cibles
- favoriser la commercialisation des services et prestations proposées sur le territoire en lien avec les pratiques d'itinérance

Cette action figure dans d'autres fiches relatives au développement d'activités sur la vallée (pêche, activités de sport nature,..), l'action globale est rappelée dans le volet gouvernance. Au-delà d'éléments spécifiques à l'itinérance rappelés ci-dessous il conviendra de synthétiser et distinguer ce qui relèvera d'une communication globale et coordonnée et ce qui relèvera d'actions de promotion spécifique à l'itinérance.

L'image en matière d'itinérance pourra porter sur le potentiel propre de la vallée (gorges, nature, saumon, etc..) mais également insister sur le lien physique et fonctionnel avec la Baie du Mont et le Mont. Des produits communs (par exemple randonnée guidée le long de la vallée puis dans la Baie du Mont) mais également des évènementiels forts contribueront à renforcer ce lien dans l'esprit des clientèles et des riverains.

Cette promotion, puisqu'elle concerne aussi bien les touristes que les habitants, doit :

- d'une part favoriser les retombées économiques liées à l'itinérance (restauration, hébergement, etc.) : information globalisée sur l'offre d'itinérance de la vallée et les services marchands et non marchands associés (site Internet, guide, actions de e-marketing, - Réalisation d'éductours pour la presse spécialisée, mais également pour la presse grand public (rubriques tourisme ou environnement), Montage de produits itinérance avec hébergement, guidage ou autre services en option et commercialisation par Manche Tourisme ; ces produits constitueront avant tout une vitrine de l'offre d'itinérance de la Sélune)
- mais également promouvoir la fréquentation de la vallée par les locaux. Dans ce cadre des évènements pourraient être proposés : raids sportifs, randonnée populaire le long du nouveau linéaire... en insistant sur les liens possibles avec le Mont

Autre action possible : Organisation d'un évènement sur l'itinérance le long de la vallée

B - Le portage proposé (quel pilote, quels partenaires, quelle participation), les prochaines étapes, état d'avancement (du projet, de son partenariat, de son montage), l'ambition : les différents scénarii, les liens avec d'autres démarches

Portage

Action de développement et d'animation, elle doit être pilotée à l'échelle de la vallée en lien avec une vraie politique de promotion et de commercialisation des différentes offres de la vallée, donc par le porteur de l'ensemble de la démarche. A ce jour non identifié. La mise en œuvre des actions de développement et d'animation pourront ensuite relever des collectivités locales, des OT, du CDT etc... ou se faire via un établissement public unique si la gouvernance en définissait un pour l'aménagement et/ou l'animation et développement de la vallée (cf. fiche gouvernance).

Les étapes

- Ce projet arrivera en bout de chaîne, après la mise en œuvre du plan d'aménagement et de développement de l'itinérance sur la vallée de la Sélune.
- Cependant, un évènement majeur pourrait contribuer à amorcer la notoriété de la vallée en matière d'itinérance

Etat d'avancement :

Action liée au développement préalable d'une offre touristique de randonnée le long de la vallée

Différents scénarii :

« **ne rien faire** » : pas d'action de promotion et commercialisation. Conséquence : déficit de connaissance de l'offre depuis l'extérieur, limitation du développement. Ne rien faire pénaliserait l'efficacité des actions entreprises sur la vallée par défaut de connaissance.

1- scénario minimum des actions de communication de l'offre. Permettant a minima aux visiteurs se rendant en office du tourisme de connaître l'offre.

2- scénario optimal : des actions de promotion de l'offre et de commercialisation. Ce scénario contribuerait à l'atteinte de l'objectif « favoriser la commercialisation des services et prestations proposées sur le territoire en lien avec les pratiques d'itinérance » et donc les retombées locales pour les prestataires touristiques

Lien avec d'autres démarches

Cette action arrivera en bout de chaîne, après la mise en œuvre du plan d'aménagement et de développement de l'itinérance sur la vallée de la Sélune, elle est donc intimement liée aux deux actions précédentes.

Elle est par ailleurs liée aux actions de promotion et commercialisation des autres offres sur la vallée

C - Les points clefs de réussite

Les points clefs de réussite pour cette action :

- pilotage à l'échelle de la vallée en lien avec une vraie politique de promotion et de commercialisation des différentes offres de la vallée (itinérance, sport, patrimoines, évènementiel...)
- animation du réseau des professionnels pour permettre une cohérence de l'offre

D - Le calendrier

Ce projet arrivera en bout de chaîne, après la mise en œuvre du plan d'aménagement et de développement de l'itinérance sur la vallée de la Sélune. Cependant, un événement majeur pourrait contribuer à amorcer la notoriété de la vallée en matière d'itinérance en particulier pendant la phase de démantèlement

Cf. tableau ci-dessous pour le phasage.

Tableau récapitulatif de l'action (portage et calendrier) :

	ACTION	PILOTE(S)	MO (S) / PARTENAIRES	CALENDRIER			
				URGENT 2012 - 2014	PHASE MUTATION 2015 - 2018		PHASE RENAISSANCE après 2018
					VIDANGE ET ARASEMENT	CICATRISATION	
3-4	Promotion et commercialisation de l'offre en matière d'itinérance	Pilote global vallée	Collectivités, OT, CDT, prestataires		X sur des offres en lien avec la phase de travaux	x	x

E - Croisement fil rouge et durabilité de cette action

Cette action s'inscrit dans l'objectif de la stratégie globale visant à **optimiser les retombées économiques pour les acteurs de la vallée**. En effet, la promotion et les pratiques de commercialisation impacteront fortement les activités des acteurs locaux..

La durabilité de cette action et en particulier la prise en compte des fils rouges du schéma de développement de la vallée imposent la prise en compte des éléments suivants (liste non exhaustive) :

- des modalités de communication et de promotion adaptées aux différents usagers
- l'innovation dans les modalités de communication et de promotion qui contribueront à la construction de l'image de la vallée
- une ambition importante dans les modalités de communication
- etc...

Et en rappel permanent sur la gouvernance : assurer une participation des habitants et des acteurs locaux pour co-construire le projet.

F – Evaluation de l'action : résultats attendus, Impacts

Rappel des objectifs de cette action :

- **faire connaître l'offre globale d'itinérance sur la vallée auprès des différentes cibles**
- **favoriser la commercialisation des services et prestations proposées sur le territoire en lien avec les pratiques d'itinérance**

L'évaluation de l'action se fera au travers **d'indicateurs de réalisation** (nombre et nature des actions de promotion et commercialisation). Les **indicateurs de résultats** seront qualitatifs (appréciation des résultats en terme de fréquentation et commercialisation de produits et services ? etc..) et quantitatifs (indicateurs du nombre et valeur de produits et services commercialisés)

Cette action s'inscrit dans l'objectif de la stratégie globale visant à optimiser les retombées économiques pour les acteurs de la vallée. En effet, la commercialisation de services marchands adaptés aux randonneurs par des acteurs locaux contribuera à conforter des activités existantes et créer de l'emploi localement.

G - Les éléments financiers et pistes de financements

Postes de financement de l'action

- animation du réseau de prestataires
- élaboration d'un plan de promotion et de commercialisation
- coût des actions de promotion et commercialisation

Les estimations de coûts et les pistes de financement figurent dans le document annexe